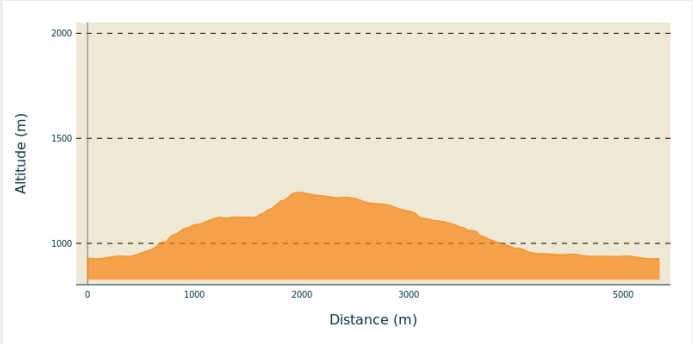


Itinéraire

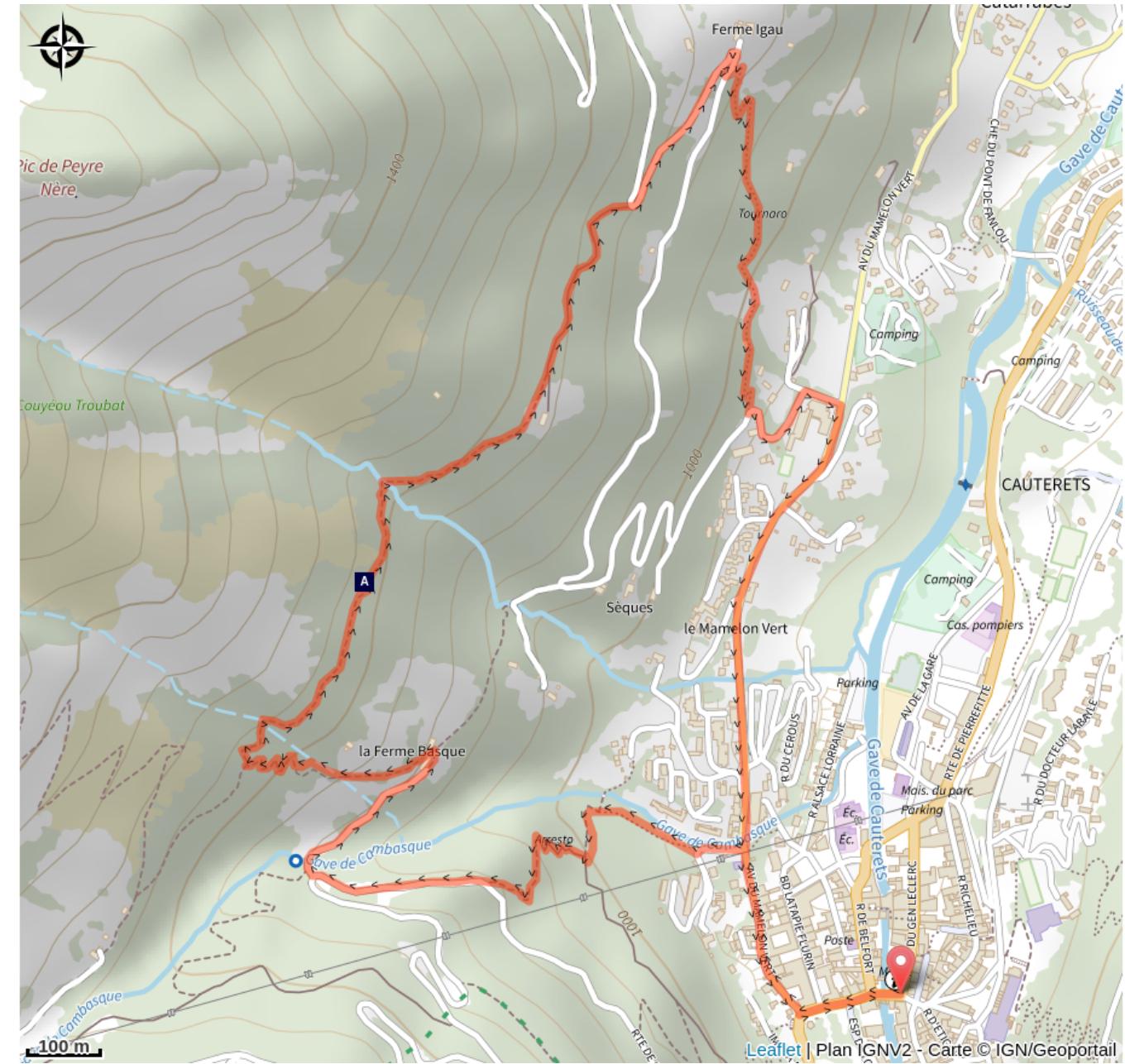
Départ : Cauterets
Arrivée : Cauterets
Communes : 1. Cauterets

Profil altimétrique



Parcours raide sur les 2 premiers kilomètres puis qui devient plus roulant jusqu'au retour.

Sur votre chemin...



✿ L'étagement de la végétation (A)

⚠ Recommandations

Pratique respectueuse :
Au travers de notre pratique, il est indispensable de respecter les autres usagers de la montagne :
-Saluez les personnes croisées d’un amical « bonjour », et bien entendu ramenez tous vos déchets !
-Ralentissez lorsque vous doublez/croisez des randonneurs.
-Ne coupez pas les lacets des virages.

Période favorable :
Printemps, été, automne.
En saison hivernale, pensez à vérifier l'ouverture et la praticabilité des sentiers auprès de l'Office de la Montagne de Cauterets : 05 62 91 02 83.

Accessibilité

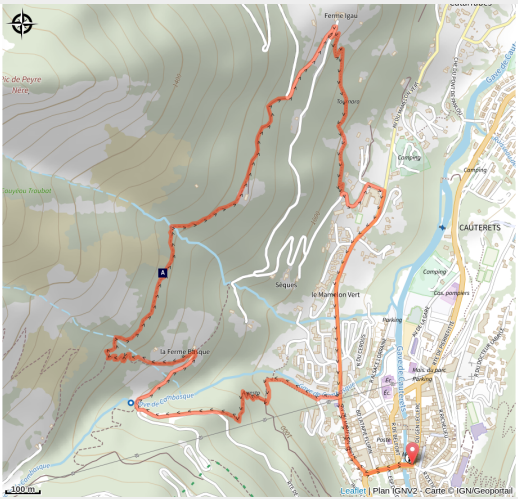
 Chien autorisé en laisse

Circuit trail n°51 - La ferme Igau

Cauterets - Cauterets



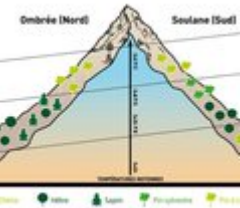
(OTCauterets)



Le trail dans les Vallées de Gavarnie

Infos pratiques
Pratique : Trail
Durée : 0 min
Longueur : 5.3 km
Dénivelé positif : 330 m
Difficulté : Facile
Type : Boucle
Thèmes : Point de vue et paysages
Accessibilité : Chien autorisé en laisse

Sur votre chemin...



❁ L'étagement de la végétation (A)

De la vallée vers les sommets, la végétation étagée comporte d'abord les prairies ou les cultures, les villages, les forêts de feuillus puis les forêts de conifères, les alpages, les rochers nus, enfin les neiges éternelles pour les plus hauts sommets.

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Coeur du Parc national des Pyrénées

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : Parc national des Pyrénées : [Contact](#)

Un Parc national est un territoire reconnu comme exceptionnel par la richesse de sa biodiversité, la qualité de ses paysages et de son patrimoine culturel.

Le **cœur du Parc** est une zone bénéficiant d'un statut de protection réglementaire : [Réglementation du Parc national des Pyrénées](#)

Le [décret](#) instaure une réglementation spécifique de la zone cœur ; **la plupart des activités humaines qui pourraient nuire à la conservation des patrimoines y sont ainsi soumises à autorisation ou interdites.**

Les activités de nature peuvent être :

- autorisées (si elles ne nécessitent pas des aménagements spécifiques ou ne se pratiquent pas sur des zones sensibles) : randonnée pédestre, randonnée à ski ou en raquette, escalade, spéléologie ...
- soumises à autorisation afin de limiter les aménagements ou les dérangements : survols à moins de 1000 mètre, équipement de voies d'escalade ...
- interdites : chasse, feu, chien, vélo ...

Au-delà de la réglementation, le Parc national des Pyrénées souhaite définir en concertation avec les acteurs locaux des règles de bonne pratique pour la conciliation des activités et de la protection des patrimoines.

La zone cœur est délimitée par une signalétique de carrés sur lesquels figure une tête d'Isard rouge sur fond blanc. A noter que la direction des cornes indique la zone cœur.

Lieux de renseignement

Office de la Montagne de Cauterets
Place Maréchal Foch, 65110 CAUTERETS
montagne@cauterets.com
Tel : +335 62 91 02 83
<http://www.cauterets.com>

